

AR PREFECTURE

016-211602362-20180415-D\_2018\_5\_8  
Reçu le 09/05/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME

8, place du champ de foire

16440-MOUTHIERS-SUR-BOËME

tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38

mairie@mouthiers-sur-boeme.fr

**délibération :**  
**D\_2018\_5\_8**

L'an deux mille dix huit , le vendredi 13 avril à 20 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en  
exercice : 23

Date de convocation du : 09 Avril 2018

Présents : 19

**Présents :** Monsieur BARBE Hugues, Monsieur BORRÉDON Richard, Monsieur CARTERET Michel, Madame COOLEN Anne-Marie, Madame HITIER Marie-Christine, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Madame AUDUREAU-GROSS Peggy, Monsieur BERCHENY Dorian, Monsieur CAPLOT Serge, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame TAMAGNA Véronique, Madame BERTIN Nathalie, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur NEBOUT Joël, Madame GROLLEAU Rachel, Monsieur PONTINI Daniel

Votants : 22

**Objet : Adhésion de la  
commune à la charte Natura  
2000**

**Pouvoirs :**

Madame LHOMME Michèle a donné pouvoir à Monsieur REVEREAULT Jean  
Monsieur RABSKI Jean a donné pouvoir à Monsieur CARTERET Michel  
Monsieur NOËL Frédéric a donné pouvoir à Madame COOLEN Anne-Marie

**Absent(s) :**

**Excusé(s) :** Madame LHOMME Michèle, Monsieur RABSKI Jean, Monsieur NOËL Frédéric,  
Madame SOULET Sandrine

**Secrétaire de Séance :** Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie  
les jour, mois et an que  
dessus.

Monsieur le Maire informe le Conseil, Municipal de l'existence d'une charte Natura 2000 et de la possibilité pour la commune d'y adhérer. Il rappelle qu'une partie du territoire de la commune est inscrite dans le périmètre de Natura 2000.

Au registre sont les  
signatures. Pour copie  
conforme.

Il donne connaissance de la fiche A5 « sensibilisation et valorisation du patrimoine naturel remarquable » qui a pour but de sensibiliser les habitants et les usagers au caractère remarquable et fragile de cet espace et des espèces qu'il héberge encore et de contribuer à une meilleure préservation du site et de la fiche A6 « entretien des bords de routes et de chemins » qui a pour but de pratiquer un entretien de ces espaces en prenant en compte la préservation des espèces qui y vivent.

**Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après avoir délibéré :**

- **PREND ACTE** des termes de ladite convention ;
- **AUTORISE** le Maire à signer les documents d'engagement de la commune à cette charte.

**Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0**

Emis le 13/04/2018, transmis en sous-préfecture et rendu  
exécutoire le - 9 MAI 2018

Le Maire  
Michel CARTERET.

